



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## structures administratives

Question écrite n° 56188

### Texte de la question

M. Patrick Hetzel interroge M. le Premier ministre au sujet du choc de simplification qui devait supprimer une soixantaine de structures consultatives sur les plus de six cent existant au sein de l'État. En effet, depuis mai 2012, alors que le Président de la République avait promis un choc de simplification, de nouveaux comités Théodule ont été créés : une Haute autorité de la transparence de la vie politique, un Haut conseil du financement de la protection sociale, un Conseil supérieur des programmes scolaires, un Conseil national économie-éducation, un Conseil de la simplification (joli paradoxe : on complexifie pour simplifier), un Conseil de l'innovation pour la réussite éducative, un observatoire national du suicide, un observatoire de la laïcité... Le Gouvernement a aussi pris les rapports d'experts : sur le renouveau démocratique (confié à M. Jospin), sur la compétitivité (M. Gallois), les retraites (Mme Moreau), l'économie positive et solidaire (M. Attali), la France et l'OTAN (M. Védrine), la fin de vie (professeur Sicard), l'innovation (Mme Lauvergeon) ou encore la lutte contre la pauvreté (M. Chérèque). Il souhaite connaître les raisons qui justifient cette démultiplication des conseils et des rapports à un moment où la dette publique explose et où il conviendrait de réduire drastiquement ces instances consultatives plutôt que de les démultiplier.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement poursuit un mouvement engagé depuis la circulaire du 30 novembre 2012 relative à la réduction du nombre de commissions consultatives et par le comité interministériel pour la modernisation de l'action publique du 18 décembre 2012. L'action résolue qui a été conduite en la matière a permis de réduire significativement le nombre des commissions et instances consultatives ou délibératives placées directement auprès du Premier ministre, des ministres ou de la Banque de France. Le nombre de ces dernières est ainsi passé de 680 dans le jaune annexé au projet de loi finances initiale pour 2012 à 504 dans celui accompagnant le projet de loi de finances initiale pour 2016. Au-delà de l'approche quantitative, le Gouvernement retient une approche qualitative et réexamine périodiquement l'utilité des commissions consultatives pour pouvoir supprimer ou réformer celles qui ajoutent une étape sans intérêt réel pour la qualité des textes ou pour le dialogue avec les partenaires de l'administration. Le décret no 2015-1469 du 13 novembre 2015 portant suppression de commissions administratives à caractère consultatif a ainsi supprimé 28 commissions, dont certaines après avoir demandé au Conseil constitutionnel de constater le caractère réglementaire des dispositions législatives qui les avaient instituées. Ce décret amène ainsi le nombre de commissions à 476, ce qui représente une baisse de plus de 30 % depuis le début du quinquennat.

### Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Hetzel](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (7<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56188

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé** : Premier ministre  
**Ministère attributaire** : Premier ministre

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [27 mai 2014](#), page 4131

**Réponse publiée au JO le** : [3 mai 2016](#), page 3674